

**Titre : Spécifications des travaux en hauteur – rôle du Coordinateur
Santé Sécurité et/ou du Conseiller en Prévention
(Recyclage)**

10 septembre-2026 de 8h30-12h00 et de 13h00 à 16h30

295 €

Agrée chèques-formation

Service Bien-être, Sécurité au Travail et Environnement

Boulevard Solvay 31
6000 Charleroi

Introduction

Cette formation s'inscrit dans le cadre du Code du Bien-Être au Travail et concerne les rôles du Conseiller en Prévention et/ou du Coordinateur Santé Sécurité vis-à-vis des travaux ou interventions en hauteur.

Les travaux en hauteur exposent les travailleurs à des risques importants liés aux chutes et continuent toujours, malheureusement, à concerner un pourcentage élevé d'accidents graves sur chantier mais aussi dans le cadre d'interventions ultérieures.

La hiérarchisation des moyens de prévention à mettre en œuvre doit être respectée et de fait les mesures de protection collective visant à prévenir les chutes doivent toujours être préférées aux mesures de protection individuelle.

Les maîtres d'ouvrage, les employeurs donneurs d'ordre, les employeurs des intervenants impliqués ont une responsabilité dans le choix et la mise en œuvre des moyens et des techniques d'intervention.

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de

- Comprendre les règles de prévention et de protection pour le choix et l'utilisation des équipements de travail pour les travaux en hauteur ;
- Rédiger et souligner les points importants dans le cadre des Plans de Santé et de Sécurité projets et réalisation ainsi que dans le Dossier d'Intervention Ultérieure pour les travaux en hauteur en tant que CSS ;
- Commenter un PSS et vérifier le bien fondé d'un DIU écrits par un CSS pour les travaux en hauteur en tant que CPP ;
- Participer à ou établir une analyse des risques dans le cadre d'une intervention en hauteur ;
- Etablir un rapport à charge ou à décharge concernant la conformité ou la bonne utilisation d'un équipement de travail pour une intervention en hauteur dans le cadre d'un poste de travail ou d'une intervention ultérieure.

Contenu de la formation

Cette formation se partage en deux chapitres distincts.

Un chapitre concerne les équipements temporaires pour les travaux en hauteur dans le cadre d'un chantier ou de travaux avec des firmes extérieures.

L'autre chapitre tous les équipements de protection dits antichute dans le cadre de postes de travail ou d'interventions ultérieures.

Public cible

Conseillers en prévention, coordinateurs sécurité-santé dans le cadre d'un recyclage sur les travaux en hauteur.

Plus d'information :

Attestation

Une attestation de participation sera délivrée à l'issue de la formation.

Contact

beste@umons.ac.be